

Nos côtes seront mieux défendues, assure le ministre de la Marine

Plus de navires d'escorte et plus de chances de gagner la bataille contre les sous-marins ennemis — Le Canada ne doit pas concentrer sa flotte en un seul point, comme dans le golfe Saint-Laurent, mais aller à l'attaque — Tout sous-marin coulé est un gain pour le Canada — Promotions chez les aviateurs — Renseignements sur le rationnement

Québec, 4 (C.P.) — Au cours de son allocution devant un club d'hommes d'affaires de Québec, le ministre de la Marine, M. Macdonald, a déclaré: "Cette année nous aurons une défense plus forte le long de nos côtes et plus de navires pour escorter les convois que nous n'en avions l'an dernier." Il a ajouté que l'ennemi a encore moins de chances de gagner la bataille navale en 1943 ou en 1944 qu'il n'en a eu en 1941 ou 1942. Les années passées, nous n'étions pas préparés, tandis que cette année notre préparation bat son plein. Nous aurons encore à faire face à des jours sombres, mais déjà nous pouvons entrevoir l'aube de la victoire et l'éclat du triomphe.

Le ministre avait dit précédemment que le Canada ne doit pas concentrer sa flotte en un seul point, par exemple dans le golfe Saint-Laurent. Elle ne doit pas être seulement sur la défensive, mais aussi à l'attaque. Chaque sous-marin coulé au loin, dit-il, est un gain pour le Canada; c'est un danger de moins. L'an dernier, dit-il encore, nous avons perdu vingt navires dans le Saint-Laurent avec armes et partie des équipages. Plus il y a de navires pour escorter un convoi, plus sauf est celui-ci. Mais avant d'être coulé, souvent le sous-marin ennemi a le temps de causer des dommages. Nos navires seront à l'attaque cette année comme les années passées et, je crois pouvoir l'assurer, vaincront l'ennemi.

Promotions chez les aviateurs

Le commandant de la troisième région d'entraînement aérien du Canada, le vice-amiral de l'Air Albert de Niverville, annonce les promotions suivantes des aviateurs.

Deviennent sergents-pilotes: Joseph-Emile Légaré, 6317 rue Drolet; Joseph Picard, 1244 ouest, boul. Gouin; Joseph Rancourt, de Saint-Victor de Beauce; Joseph-Philippe Bernier, de Drummondville.

Le vice-amiral de Niverville annonce aussi quelques changements importants dans la région qu'il dirige.

Le capitaine de groupe R.-M. Smith, commandant de l'école de t.s.f. no 1, à Montréal, depuis juin 1941, assumera le commandement du dépôt de l'effectif no 3, à Edmonton, en remplacement du capitaine de groupe W.-G. Webber, qui lui succédera à l'école de t.s.f. de Montréal.

Le commandant d'escadre E.-W. Tyrrell-Beck, D.S.O., M.C., de l'école de t.s.f. no 1, s'en va à Rockcliffe tandis que le chef d'escadrille F. Belway, D.F.C., de Rockcliffe, devient officier senior d'administration à l'école de t.s.f. no 1.

Il faut un permis du contrôleur des huiles

M. Gustave Caron, gérant du bureau régional pour le régisseur des huiles au Canada, nous fait tenir le communiqué suivant:

"Les automobilistes conduisant leur véhicule avec plaques de licence 1943 agissent contre la loi des véhicules-automobiles. Suivant cette loi, ils ne peuvent conduire leur véhicule sans avoir en leur possession le permis dudit véhicule.

Dans le moment, ils ne peuvent avoir ce permis, étant donné qu'il est au bureau du contrôleur des huiles, et il ne leur sera pas remis avant un certain temps. En outre, ils ne peuvent obtenir de gazoline des postes d'essence, vu que la plaque de licence de leur véhicule ne correspond pas avec le numéro inscrit sur le carnet de coupons d'essence."

L'achat et l'emploi du beurre pour fins industrielles

L'administration du rationnement de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre vient d'annoncer de nouveaux règlements qui régissent l'achat et l'emploi du beurre pour fins industrielles. Tous ceux qui achètent et emploient du beurre pour fins industrielles doivent s'enregistrer à l'administration du rationnement au plus tard le 1er avril. Il n'existe pas de formule spéciale d'enregistrement, lequel doit se faire par lettre seulement, mais chacun doit fournir les renseignements suivants:

1. Le nom et l'adresse postale de la personne ou de la compagnie qui veut s'enregistrer;
2. La quantité et le genre de beurre déjà acquis en date du 1er mars 1943;
3. La quantité et le genre de beurre employés pour fins industrielles au cours de l'année 1942;
4. La quantité et le genre de beurre employés dans chacun des mois de l'année 1943 jusqu'à maintenant pour fins industrielles.

L'administration du rationnement régit depuis assez longtemps l'achat et l'emploi de beurre pour fins industrielles, mais, à partir du 1er avril tous ceux qui auront acheté du beurre pour l'employer industriellement auront un numéro d'enregistrement qu'ils devront mentionner chaque fois qu'ils voudront se procurer du beurre pour fins industrielles. Ceux qui achètent du beurre pour fins industrielles sont les pâtisseries, les fabricants de fromage, de crème glacée,

de biscuits, de mayonnaise, certains boulangers, etc., sont aussi inclus dans la même catégorie les marchands de "popcorn" et de noix écalées.

Les fabricants de beurre de crèmerie reçoivent une prime de la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, limitée. Ceux qui font une demande pour obtenir du beurre de première, de seconde ou de troisième qualités, pour fins industrielles sont priés de joindre à leur demande un chèque visé (certifié) au nom du Trésorier, Corporation de la stabilisation des prix des denrées, limitée, au montant de .08½ cents la livre pour rembourser la Corporation du paiement des primes. S'il arrive que la demande ne soit pas accordée, le chèque sera retourné.

Feuilles gommées pour les coupons

Les détaillants et les grossistes qui ont à manier les coupons de rationnement apprendront avec plaisir que le service du rationnement de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre leur fournira, à partir du 6 mars, des feuilles gommées pour les coupons de sucre, de thé, de café et de beurre. Au lieu des feuilles pour cent coupons, les marchands emploieront des feuilles de format beaucoup plus pratique comprenant l'espace de vingt coupons par feuille pour le beurre, de vingt-quatre coupons pour le thé ou le café, et de quatre-vingt-dix-huit pour le sucre.

On estime que ces feuilles seront d'un emploi très courant puisque les détaillants doivent désormais y coller leurs coupons avant d'en faire le dépôt aux banques.

On pourra les obtenir à partir du 6 mars dans tous les bureaux du service de rationnement et dans ceux des comités locaux de rationnement.

Cartes de coupons pour les soldats

Jusqu'ici l'administration du rationnement n'accordait pas de carte temporaire de coupons de rationnement aux soldats en permission et aux étrangers de passage au Canada pour un séjour de moins d'une semaine. A partir du 6 mars, l'administration du rationnement émettra de nouvelles cartes de coupons.

De récents règlements permettront aux soldats en permission d'obtenir une carte temporaire de coupons de rationnement pour cinq jours. Les civils étrangers en visite au Canada pourront aussi obtenir une carte temporaire de coupons de rationnement qui seront valables de cinq à dix jours. Chaque carte temporaire comprendra un coupon de beurre, un coupon de thé ou de café, un coupon de sucre, deux coupons supplémentaires "A", un coupon supplémentaire "B" et deux coupons supplémentaires "C".

Les cultivateurs et leurs coupons de beurre

Les lettres que reçoit l'administration du rationnement indiquent que certains cultivateurs qui produisent du beurre de laiterie et qui en consomment chez eux plus que la quantité qu'ils ont le droit d'acheter moyennant remise de coupons de leur carnet de rationnement ne sont pas encore au courant des règlements de la Commission à ce sujet. Voici ce que déclare l'administration du rationnement pour prévenir tout malentendu:

Pour ce qui est du beurre qu'ils produisent eux-mêmes et qu'ils conservent chez eux, les producteurs de beurre de laiterie ne sont pas soumis au rationnement. Ils ne peuvent cependant pas se servir de leurs coupons de rationnement pour acheter du beurre à moins que la qualité qu'ils produisent ne soit inférieure à celle à laquelle leur ration légale leur donne droit pour leur famille. En d'autres termes, si la nation est de huit onces et que la production du beurre de laiterie du cultivateur est de quatre onces pour chacun des membres de sa famille, il a le droit d'acheter du beurre ailleurs en utilisant la moitié des coupons accordés légalement à ceux qui ne produisent pas de beurre. Dans ce cas, il doit faire parvenir la moitié des coupons de beurre de son carnet au comité local de rationnement. Si au contraire la production de beurre du cultivateur est de douze onces pour chacune des personnes de sa maison, il a le droit de consommer chez lui toute cette quantité de beurre, mais il faut qu'il retourne tous ces coupons de rationnement au comité local.

En quelques lignes

—Le Canada consomme sept fois plus d'énergie électrique cette année qu'il n'en consommait pendant la guerre de 1914-18.

—La Commission des prix, par l'intermédiaire de la Corporation de stabilisation, versera \$120 millions en subsides en 1943.

—Le président de la Commission d'assurance-chômage, M. Trotter, annonce que les hommes et les femmes qui ont été licenciés de l'armée depuis le 1er juillet 1941 ont droit à des crédits de l'assurance-chômage.

—M. Langevin, président du comité de la Récupération, annonce

l'ouverture le 11 mars d'un bureau de récupération au no 376 ouest, rue Notre-Dame.

—En raison du mauvais temps, on avait supprimé les déplacements de soldats par trains en février. Ces déplacements sont maintenant rétablis.

—La Commission des prix fixera dans quelques jours les prix du sucre et du sirop d'érable.

—A M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency, le ministre Ralston a répondu à Ottawa qu'il n'a pas été jugé nécessaire en Angleterre d'adopter un drapeau spécial pour l'Armée canadienne en vue de la distinguer des autres groupes.

—A la radio, M. Roger Charbonneau, surintendant provincial de la récupération nationale, a fait un nouvel appel aux ménagères en faveur de l'épargne des graisses et des os. Il leur a demandé de les porter chez leur boucher.